

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
33

Nombre de votants :  
33

Date de convocation :  
22 juin 2018

Date d'affichage :  
5 juillet 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 28 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint  
*absent aux questions n° 1 et 2*

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierrette CHIESA*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Daniel GRENET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2018**

**QUESTION N° 23**

**OBJET : Maisons de quartier du Creux et du Moulin d'Eau : avenant portant création d'une redevance d'utilisation**

**RAPPORTEUR : Jacqueline DIOGON**

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 juin 2018.**

Des conventions définissant les nouvelles modalités d'occupation et d'utilisation des Maisons de quartier du Creux et du Moulin d'eau ont été signées le 07 juillet 2016. Elles déterminent la répartition d'occupation entre les associations de quartiers du Creux et du Moulin d'eau d'une part et l'association des centres sociaux d'autre part.

Conformément à ces conventions, une participation aux frais de fonctionnement de ces équipements a été établie au titre de l'année 2017 pour chacune.

Ces modalités de calcul des frais permettent désormais de manière fiable un montant de redevance forfaitaire. Celui-ci est porté à hauteur de 1 200 euros et s'appliquera à compter de l'exercice 2018.

L'article 5 des conventions correspondantes doit être amendé en conséquence, par avenant.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **adopter le montant de la redevance de 1 200 € par an et autoriser le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 28 juin 2018**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**